

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le vingt sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, SANTONAX Martial, LANTHEAUME Christiane, PEDEUX Françoise. NORMAND Patrick, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck

Absents et excusés : BRAGANTI Karine, AVALLET Michèle, HUREL Noël,

Pouvoirs : AVALLET Michèle, HUREL Noël,

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth,

Date de convocation : le 20 mars 2015

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte rendu du précédent conseil. Madame le Maire en rappelle néanmoins les grands titres et les délibérations prises.

Ces précisions apportées, l'ordre du jour peut être développé. Compte tenu de la spécificité de cette séance, Monsieur Didier MARCHAND, (Trésor Public, Beurepaire) assistera aux débats.

Ordre du jour :

- Délibération : Tableau des emplois (ne figure pas sur la convocation, ajouté par le pouvoir discrétionnaire de Mme le Maire et accepté par le conseil)
- Délibération : Vote des taux d'imposition 2015
- Délibération : Vote du budget primitif 2015
- Délibération : subventions aux associations 2015
- Travaux : voirie bâtiments
- Comptes-rendus commissions communales et intercommunales
- Urbanisme
- Courriers reçus
- Questions diverses

1.- Délibération : Tableau des emplois (ne figure pas sur la convocation, ajouté par le pouvoir discrétionnaire de Mme le Maire et accepté par le conseil)

Mme le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois suivant :

EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF	STATUT	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
Filière Administrative				
Adjoint Administratif principal 1° classe	C	1	Titulaire	32 heures
Adjoint Administratif 2° classe	C	3	Contractuel	1 poste à 28 heures
			Contractuel	1 poste à 18 heures
			Contractuel	1 poste à 12 heures 36mn
Filière Technique				
Adjoint Technique principal 2° classe	C	1	Titulaire	35 Heures
Adjoint Technique 1° classe	C	2	Titulaire	1 poste à 28 heures
				1 poste à 20 heures 30 mn
Emplois existants		7		

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Primarette.

2.- Délibération : Vote des taux d'imposition 2015

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de reconduire les taux de 2014, comme suit :

- Taxe d'Habitation	13.44 %
- Foncier Bâti	22.71 %
- Foncier Non Bâti	57.96 %

3.- Délibération : Vote du budget primitif 2015

Monsieur **Marcel GAS**, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif 2015 préparé par la commission des finances.

Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses à :

614 612.06 € pour la section de fonctionnement, Recettes, Dépenses.

657 129.24 € pour la section investissement.

Le Conseil Municipal

Ouï le détail des articles dans les deux sections et après en avoir délibéré,

Adopte le budget primitif 2015, à l'unanimité des membres présents.

Primarette

4.- Délibération : Subventions aux associations 2015

Lors du vote du budget primitif 2015, présenté par Monsieur Marcel GAS, adjoint aux finances :

- la somme de 600 € a été votée aux bénéfices de l'association ADMR du Dolon, cette dépense sera imputée à l'article 657402,
- la somme de 100 € a été votée aux bénéfices de l'association l'AFIPAEIM section Beaurepaire, cette dépense sera imputée à l'article 657415,
- la somme de 200 € a été votée aux bénéfices de l'association Amicale du personnel communal, cette dépense sera imputée à l'article 657405,
- la somme de 1200 € a été votée aux bénéfices de l'association CCAS de Primarette, cette dépense sera imputée à l'article 65716,
- la somme de 1700 € a été votée aux bénéfices de l'association Sou des écoles de Primarette,
 - subvention annuelle de 800 €, cette dépense sera imputée à l'article 657401,
 - transport des sorties piscine de 900 €, cette dépense sera imputée à l'article 62510.
- La somme de 150 € a été votée aux bénéfices de l'association d'animation de Primarette pour le festival d'humour, cette dépense sera imputée à l'article 657416.

Madame le Maire demande de bien vouloir délibérer pour l'octroi des subventions à accorder aux associations pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, de verser les subventions aux associations.

5.- Travaux : voirie - bâtiments

Ci-dessous les travaux en cours, programmés et (ou) budgétés tels qu'ils ont été présentés pour ce conseil et soumis à approbation.

		Fonctionnement		Investissements
		Entretien Voirie		Voirie
<u>Voirie</u>				
<u>Chemin de la Martinière</u>				
1° Tronçon : Poncin				35 112,00
3° Tronçon : Cabane				36 960,00
Remise de 3% pour 2 tronçons				2 162,16
Subventions obtenues				30 030,00
Traversée de la route				450,00
Sous total...				40 329,84
3° Tronçon : chantier 2013				44 906,40
Subvention à demander				18 711,00
Remise de 5% pour 3 tronçons y compris complément ci-dessus				3 686,76
Sous total...				22 508,64

Primarette

<u>Chemin de la Perrière</u>						
Travaux					17 634,00	
Subvention à demander					7 347,50	
Sous total...						10 286,50
<u>Route du Buron</u>						
Busage, traversée de la route		636,72				
<u>Chemin de la Garenne</u>						
Reprise de buse		384,10				
<u>Chemin de Simandre</u>						
Reprise de buse		742,86				
<u>Impasse des Bruyères</u>						
EP		1 401,54				
Sous total...			3 165,22			
<u>Pont TGV</u>						
						1 646,40
<u>Pont du Rimonet</u>						
Travaux					17 500,00	
Subvention obtenue					7 475,00	
Sous total...						10 025,00
<u>Cimetière</u>						
Pose de grilles de récupération eaux , tranchées, tuyaux.					5 298,06	
Alimentation en eau					850,00	
Sous total...						6 148,06
Total Voirie...			3 165,22			90 944,44

		Fonctionnement		Investissements		
		Entretien bâtiments		Bâtiments communaux		
<u>Bâtiments</u>						
<u>Mise aux normes Electriques</u>						
Mairie		199,20				
Ecole primaire		811,20				
Bibliothèque		276,00				
Stade		417,60				
Sous total...			1 704,00			
<u>Mairie</u>						
Changement du régulateur de chauffage par le sol					1800,00	

Primarette

<u>Salle d'animation</u>						
Remplacement convecteurs par radiants suite audit énergétique		1 645,20				
Sous total...			1 645,20			
<u>Stade</u>						
Mise en place de gravier à l'entrée du vestiaire		500,00				
Engrais, rouler le terrain		1 000,00				
Sous total...			1 500,00			
<u>Local A.A.D.P.</u>						
Alimentation électrique						2 133,60
<u>Divers</u>						
Panneaux électoraux					1 200,00	
Dallage local de rangement sous classe primaire					1 500,00	
Calorifuge tuyaux chaufferie		200,00				
Sous total...			200,00			2 700,00
Total Bâtiments...			5 049,20			6 633,60

En outre une importante réflexion est menée dans le cadre de la mise aux normes pour les accès handicapés (ADAP : Agenda D'Accessibilité Programmée) dont la prochaine échéance est fixée au 29 septembre 2015. Cet impératif entrainera à brève échéance des travaux pour les accès aux bâtiments publics (Mairie, Ecoles en particulier).

6.- Comptes-rendus commissions communales et intercommunales

Néant

7.- Urbanisme

Néant

8.- Courriers reçus

Néant

9.- Questions diverses

En ce qui concerne les futures modifications concernant la Communauté de Communes : une enquête est menée actuellement pour définir si la CCTB fusionne avec Bièvre-Isère ou Roussillon. L'arbitrage final sera rendu par le Préfet.

Questionné sur "l'état de santé des finances de la Commune" M. MARCHAND, (trésorier) n'a aucune remarque négative à formuler, les ratios sont bons, les indicateurs sont au vert.

Plus aucun sujet n'étant à débattre, le conseil est clos à 20h45

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 30 avril à 20h30.

Primarette